

Chapitre 17 – Les responsabilités de l'assemblée locale

Les membres d'une assemblée locale se réunissent ensemble dans un endroit approprié. Le Nouveau Testament ne donne pas d'indications quant à la forme du local ou à des spécificités particulières. Par conséquent, l'accent doit être mis sur le caractère approprié et la commodité pour ceux qui s'y réunissent.

Il y a d'autres facteurs à prendre en considération lorsque l'on est en recherche d'un endroit approprié pour se réunir :

- Le coût de la location : certains emplacements peuvent être plus chers que d'autres.
- Le caractère approprié pour se réunir régulièrement : certains endroits peuvent ne pas convenir pour un témoignage envers le Seigneur.
- La facilité d'accès de l'emplacement pour les membres de l'assemblée.

L'établissement d'une assemblée locale. Ce sont les croyants proches de l'endroit qui sont responsables de se mettre d'accord sur un endroit pour se réunir. Bien que sans aucun doute, ceux qui sont reconnus comme surveillants et serviteurs puissent prendre la direction de cette recherche, tous les frères et soeurs de cette assemblée ont une responsabilité dans cette recherche. Cette responsabilité ne peut pas être rejetée sur d'autres.

« si l'Eternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent y travaillent en vain » Psaume 127:1

Même lorsque l'assemblée locale est d'accord pour choisir un emplacement et un bâtiment appropriés, les étapes suivantes devront être suivies :

1. Des prières adressées au Seigneur sont essentielles pour obtenir sa direction à chaque étape. Pour n'importe quel projet, tous les croyants doivent agir dans la dépendance du Seigneur sous peine de voir le projet échouer.
2. Dans un premier temps, il se peut que le moyen le plus simple soit de louer un bâtiment pendant un certain temps pour permettre les réunions de l'assemblée locale. Une assemblée plus importante peut envisager la nécessité d'avoir un endroit approprié permanent ce qui signifie l'achat ou la construction d'un bâtiment.
3. Le coût de l'achat ou de la construction doit être soigneusement calculé. Il ne suffit pas de fournir juste une estimation rapide de ce coût. Le Seigneur donne une illustration en Luc 14 de la nécessité de calculer la dépense pour Le suivre. Cette illustration s'applique également à notre sujet : *« Qui parmi vous, en effet, s'il veut bâtir une tour, ne s'assied pas d'abord et ne calcule la dépense, pour voir s'il a de quoi mener l'oeuvre*

à bonne fin ? Autrement, si, après avoir posé les fondations, il ne pouvait pas achever, tous ceux qui le verraient se mettraient à se moquer de lui et à dire : Cet homme a commencé à bâtir et il n'a pas pu achever » Luc 14:28-30. Il est donc essentiel que l'estimation du coût soit complète. Il ne faut pas penser qu'une aide supplémentaire sera disponible ultérieurement.

4. Les fonds nécessaires doivent être trouvés avant le commencement des travaux. Sinon, ceux qui sont responsables peuvent se retrouver dans la situation de « celui dont on se moque » dans le verset ci-dessus.
5. L'assemblée doit prendre en considération comment chacun peut apporter sa contribution, soit par des dons ponctuels ou étalés sur une certaine période, soit en travaillant sur le bâtiment. Il est extrêmement profitable pour les membres de l'assemblée locale d'aider à la construction, d'abord parce que la construction du bâtiment en est facilitée mais aussi parce que la communion dans l'assemblée en est encouragée : le travail effectué sur le projet du bâtiment est alors effectivement un don du Seigneur.
6. L'assemblée doit être capable d'assurer elle-même la plus grande partie du coût, au risque de rencontrer un réel manque de fonds qui remettrait en question la totalité de l'entreprise.
7. S'il s'avère que les fonds sont insuffisants mais qu'il est clair que le témoignage pour le Seigneur serait considérablement aidé par l'achat ou la construction d'un bâtiment, l'étape suivante peut être de faire appel à l'aide d'autres assemblées. C'est toujours un sujet de joie et de communion avec d'autres membres du seul corps que d'apporter son aide à l'établissement d'un témoignage pour leur Seigneur. L'unité du peuple du Seigneur est encouragée. L'aide peut venir, non seulement des assemblées locales proches mais aussi d'autres plus éloignées ou même d'autres pays. Le point essentiel est que ceux qui sont mis au courant du projet soient satisfaits quant à la réalité du témoignage présenté. Quand un besoin a été porté à la connaissance du peuple du Seigneur, il faut laisser au Seigneur le soin de guider Son peuple pour contrôler ce qui doit être fait. Il y a un exemple utile dans les livres d'Esdras et de Néhémie. Les deux livres peuvent être utilement considérés. Pour notre propos, nous ne considérerons que Esdras, lorsque la maison de Dieu était rebâtie : « *Et des chefs des pères, quand ils arrivèrent à la maison de l'Eternel qui est à Jérusalem, donnèrent volontairement pour la maison de Dieu, pour la relever sur son emplacement; ils donnèrent au trésor de l'oeuvre, selon leur pouvoir* » Esdras 2:68-69; « *Et la seconde année de leur arrivée à la maison de Dieu à Jérusalem, au second mois, Zorobabel ... et Jéshua ... et le reste de leurs frères ... commencèrent; et ils établirent les lévites, depuis*

l'âge de vingt ans et au-dessus, pour surveiller l'oeuvre de la maison de l'Eternel.» Esdras 3:8. Il y eut ensuite des difficultés. Dans le chapitre 6, le travail recommença : *« Et les anciens des Juifs bâtirent et prospérèrent ... Et cette maison fut achevée ... »* Esdras 6:14-15. Dans ces versets nous voyons ceux qui *« donnèrent volontairement »* selon ce qu'ils avaient. Nous voyons aussi ceux qui mirent volontairement leurs efforts dans la construction : *« Et cette maison fut achevée »*. Ils réussirent à la faire eux-mêmes ! Ce n'est pas toujours possible mais c'est la façon de procéder. N'oublions pas non plus la nécessité de développer le bien-être spirituel de l'assemblée en même temps que l'édification du bâtiment dans lequel l'assemblée se réunira.

L'entretien du bâtiment. L'assemblée est également responsable d'assurer l'entretien du bâtiment où elle se réunit. Lorsque des réparations sont nécessaires, l'assemblée a cette responsabilité de maintenir le bâtiment en bon état de façon à assurer un bon témoignage envers le Seigneur. C'est un piètre témoignage lorsque l'assemblée laisse le bâtiment se dégrader. La responsabilité d'assurer les réparations et leur coût revient en premier lieu à l'assemblée locale. Cependant, si les circonstances ne permettent réellement pas de réunir les fonds nécessaires, alors il peut être nécessaire de faire appel à d'autres assemblées et ce peut être le moment où le Seigneur fournira de l'aide par l'intermédiaire de personnes de lieux différents.

Les responsabilités vis à vis des autres – Les veuves. Le sujet des veuves est abordé d'une manière plus complète dans le chapitre 15. Cependant l'assemblée a une responsabilité de veiller à ce que celles qui sont *« vraiment veuves »* parmi elle soient correctement aidées. Dans le chapitre 14, nous avons déjà considéré que certaines personnes ne se prenaient pas en charge. Par contre, dans beaucoup de pays, il y a celles qui n'ont réellement pas la possibilité de se prendre en charge. Parmi ces dernières, l'Ecriture distingue particulièrement les veuves. La responsabilité de prendre soin des veuves appartient d'abord aux proches parents. S'il n'y a pas de proches parents, la responsabilité revient à l'assemblée. *« Si un fidèle ou une fidèle a des veuves, qu'il les assiste et que l'assemblée n'en soit pas chargée, afin de venir en aide à celles qui sont vraiment veuves. »* 1 Timothée 5:16. Celles qui sont *« vraiment veuves »* devaient être normalement être âgées d'au moins 60 ans (voir le verset 9). D'autres détails sont également donnés pour guider l'assemblée dans ses réflexions à ce sujet.

Les responsabilités vis à vis des autres – Les nécessiteux. Avant que Paul, au cours de son troisième voyage missionnaire, aille à Jérusalem, il y avait clairement de grands besoins parmi ces croyants là-bas. L'apôtre était déterminé à apporter une aide à ces croyants de la part des croyants d'autres pays. Ces besoins furent portés à la connaissance de diverses assemblées. Paul écrit aux Corinthiens à ce sujet : « *Au sujet de la collecte qui se fait en faveur des saints, procédez, vous aussi, conformément à ce que j'ai prescrit aux assemblées de Galatie : que, chaque premier jour de la semaine, chacun de vous mette de côté, chez lui, sur ce qu'il aura gagné, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour faire des collectes* » 1 Corinthiens 16:1-2. L'assemblée était invitée à effectuer une collecte avant l'arrivée de l'apôtre parce qu'il souhaitait que l'argent correspondant lui soit remis pour ces besoins précis, non pas pour lui mais pour le Seigneur. Les assemblées de la Galatie furent aussi averties. L'assemblée des Corinthiens devait également approuver leurs propres messagers qui iraient à Jérusalem pour remettre leur don. L'apôtre irait éventuellement avec eux, si nécessaire. (1 Corinthiens 16:3-4)

Tout devait être fait en dehors de l'apôtre et le don devait être remis à ceux qui en avaient besoin à Jérusalem. L'apôtre rappelle à l'assemblée des Corinthiens : « *Car vous connaissez la grâce de notre Seigneur Jésus Christ : pour vous, lui qui était riche a vécu dans la pauvreté, afin que par sa pauvreté vous soyez enrichis* » 2 Corinthiens 8:9. Il continue pour encourager les Corinthiens à accomplir leur intention de donner : « *Sur ce sujet, c'est un avis que je vous donne, car cela vous est profitable, à vous qui avez déjà commencé dès l'année passée, non seulement de faire, mais aussi de vouloir. Maintenant, achevez aussi de faire : comme vous avez été prompts à vouloir, soyez-le aussi à achever en prenant sur ce que vous avez* » 2 Corinthiens 8:10-11

Les responsabilités vis à vis des autres – Les serviteurs. Nous nous reportons à nouveau à l'épître aux Philippiens. C'était une assemblée chère au coeur de l'apôtre. Ils avaient démontré leur amour pour lui en lui envoyant des dons. L'apôtre n'avait jamais demandé un don pour lui-même ! En général, il n'acceptait pas de don de l'assemblée qu'il visitait. L'assemblée des Philippiens réalisa que comme serviteur appelé au service du Seigneur d'une manière particulière, il avait beaucoup de dépenses. Dans leur amour pour l'apôtre, ils effectuèrent une collecte et lui envoyèrent un don, non pas une fois, ni deux fois mais plusieurs fois. L'apôtre en était très encouragé mais il voulait indiquer clairement que ces dons **leur** apportaient une assurance d'une récompense éternelle. Leurs

âmes seraient bénies. Paul transmettait la bénédiction du fruit de leur travail aux Philippiens :

« Vous le savez vous aussi, Philippiens ; au commencement de l'évangile, quand j'ai quitté la Macédoine, aucune assemblée ne m'a rien communiqué, pour ce qui est de donner et de recevoir, excepté vous seuls ; car, déjà à Thessalonique, une fois, deux fois, vous m'avez fait un envoi pour mes besoins ; ce n'est pas le don que je recherche : je recherche du fruit qui abonde pour votre compte. » Et il continue en se réjouissant : *« Or j'ai amplement de tout et je suis dans l'abondance ; je suis comblé, après avoir reçu d'Épaphrodite ce qui m'a été envoyé de votre part - un parfum de bonne odeur, un sacrifice agréé, qui plaît à Dieu : mais mon Dieu comblera tous vos besoins selon ses richesses en gloire dans le Christ Jésus »* Philippiens 4:15-19.

L'approbation de Paul est totale ; leur don était un sacrifice, agréable à Dieu. Il en est ainsi de tout ce qui est donné et fait pour le Seigneur Jésus Christ. Mais ils ne seront jamais perdants !

« Dieu comblera tous vos besoins selon ses richesses en gloire » Ses richesses en gloire sont aussi disponibles pour nous.

Les responsabilités vis à vis des autres – L'hospitalité. Nous avons déjà évoqué ce sujet lorsque nous avons parlé des surveillants et des diacres ou serviteurs. Cependant c'est un sujet qui concerne tous ceux qui, dans l'assemblée, ont la possibilité d'offrir l'hospitalité. Le mot signifie recevoir et donner de l'aide par le moyen d'un repas ou de l'hébergement à des invités ou des étrangers. Les frères qui voyagent ont besoin de l'hospitalité. Donner ne doit pas être limitée à une catégorie quelconque de l'assemblée. Pierre écrit : *« soyez hospitaliers les uns envers les autres, sans murmurer »* 1 Pierre 4:9. L'hospitalité est un grand encouragement à la fois pour celui ou celle qui reçoit et pour celui ou celle qui est reçu.

Évangélisation. Le témoignage envers notre Seigneur Jésus Christ continue aujourd'hui. Le Nouveau Testament parle très peu d'évangélisation mais elle se poursuit. Chaque croyant se doit d'une manière ou d'une autre de rendre témoignage à sa foi dans le Sauveur, d'une manière entièrement volontaire. Le serviteur, dans l'assemblée locale, quelque soit son service, le fera volontairement. Ce qui est fait pour le Seigneur est certainement effectué par reconnaissance de ce qu'Il a fait pour nous. Cependant il peut arriver que ce témoignage entraîne des coûts et parfois l'assemblée peut souhaiter participer à ces coûts. C'est une excellente occasion de communion. Cette participation ne doit en général

pas être demandée mais ce doit être toujours une joie d'aider d'une manière utile au travail du Seigneur.

Nous avons essayé d'indiquer particulièrement les responsabilités financières de chaque assemblée. Il est clair que le Seigneur s'attend d'abord à ce nous dépendions de Lui, ensuite que chacun de nous fasse ce qu'il peut pour aider le témoignage local et ainsi le témoignage dans son ensemble. Notre désir est que le Seigneur encourage chacun à agir comme Il désire qu'agissent des chrétiens du Nouveau Testament.